



"LA MAIN DANS LA MAIN" : Bureau de dépôt: 5000 NAMUR MAIL - Prix : 1 Euro-Mensuel n° 292 Déc/Janv 2011. Ed. resp.: A. Defaux - 64, Rue Pépin 5000 Namur

P705187



LE PRINTEMPS DES FAMILLES

Je suis né quelque part, enraciné dans l'histoire d'une famille et d'un peuple. Tout ce que je suis est héritier de ce nid et de ce couffin.

Naître et grandir, c'est bien sûr prendre distance, s'envoler progressivement. Mais rien ne peut remplacer ces liens premiers, forts et intimes.

Trop de drames déchirent ces liens fondateurs, trop de choix humains aussi.

La « déclaration d'abandon », qui refait à nouveau surface dans l'actualité politique, nous inquiète au plus haut point.

Les objectifs et les pratiques des services sociaux doivent absolument être orientés vers le renforcement des liens familiaux. Nous avons reçu l'accord de la Ministre compétente de soutenir une évaluation commune des moyens nécessaires au maintien du lien.

Les jeunes et leurs parents doivent rester au centre des missions et des moyens de l'aide à la jeunesse. La transparence des écrits est fondamentale, la communication des écrits aux familles est essentielle.

Ce 29 novembre 2011, LST et les partenaires du groupe Agora ont organisé une journée de dialogue avec plus de 150 travailleurs de l'aide à la jeunesse.

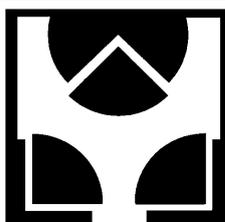
Le printemps des familles les plus pauvres reste un chantier.

L'équipe d'Andenne

EDITORIAL

N° 292

SOMMAIRE



L • S • T

LUTTES SOLIDARITÉS TRAVAIL

Rue Pépin, 27 • 5000 Namur

Tél. : 081 / 22 15 12

Cpte : IBAN BE67 0013 3858 9387

Bureau de dépôt :
5000 NAMUR Mail
P705187

Prix : 1 Euro
Mensuel n° 292
Décembre /janvier 2011/12

Ed. resp. : Andrée Defaux
64, rue Pépin 5000 Namur

- **Mouvement LST** **2/3**

- Ce qu'on écrit sur nous, nous regarde

- **Mouvement LST** **4/5**

- L'écrit change tout

- **Mouvement LST** **5/6**

- L'importance de l'écrit

- **Nos droits** **7**

- Assurez-vous

- **Ça se passe** **8**

MOUVEMENT

CE QU'ON ÉCRIT SUR NOUS, NOUS REGARDER

Journée de réflexion avec les travailleurs de l'aide à la jeunesse



29 novembre 2011 : Agora organise une journée de réflexion et de dialogue autour de la transparence et la transmission des écrits dans l'aide à la jeunesse.

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, le groupe de dialogue Agora (1) se réunit une fois par mois autour de la mise en pratique du décret de l'aide à la jeunesse de mars 1991.

L'objectif d'Agora est de mettre en place un dialogue permanent entre les familles qui vivent la grande pauvreté et des professionnels de l'aide à la jeunesse.

Agora regroupe des membres de l'Administration Générale de l'aide à la jeunesse, des travailleurs sociaux de SAJ et SPJ (2), du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (qui assure le secrétariat) et deux associations dans lesquelles les plus pauvres se rassemblent et construisent une parole/analyse collective en toute liberté : ATD Quart Monde et Lutttes Solidarités Travail.

C'est suite au Rapport Général sur la Pauvreté (3) qui dénonçait, entre autres, le placement pour cause de pauvreté que le groupe est né.

Agora réunit dans une démarche partenaire des familles et des profes-

sionnels afin de croiser leurs regards, leurs analyses et leurs espoirs sur la pratique du décret relatif à l'aide à la jeunesse. Dont le texte laisse une place importante de partenaire à la famille.

LES ÉCRITS

Depuis quelques temps, le groupe Agora réfléchit à la thématique des écrits et aux débats qu'ils suscitent dans l'aide à la jeunesse. Le groupe y faisait déjà référence lors de la publication de sa première plaquette en 2005 sur le premier accueil en SAJ (4).

**Le Décret prévoit
que les parents, ou le jeune,
puissent avoir accès
aux pièces qui les concernent
et en recevoir copie à leur
demande**

L'écrit est essentiel et le Décret prévoit que les parents, ou le jeune, puissent avoir accès aux pièces qui les concernent et en recevoir copie à leur demande.

La demande du groupe Agora est la suivante : la transmission de tous les écrits qui les concernent, aux jeunes et à leurs familles !

L'ambition particulièrement importante du décret sur la place des familles et des jeunes dans les décisions qui sont prises, doit s'appuyer sur la plus grande transparence et une mise à disposition la plus large possible des pièces qui orientent les débats et les décisions.

Une recherche action sur cette thématique, initiée par le groupe Agora, dans les services de Tournai, durant deux ans, montre à l'évidence que c'est possible, que c'est difficile, et que c'est rentable.

Les familles qui se rassemblent au sein de ATD et de LST revendiquent également fortement l'importance de recevoir les écrits qui les concernent. Les deux témoignages repris dans ce journal illustrent bien ce combat pour le droit à la famille.

LA JOURNÉE

Dans ce contexte, le groupe Agora aorganisé une journée de réflexion sur ce sujet. Journée de dialogue destinée essentiellement aux travailleurs sociaux des SAJ et SPJ. A cette occasion, tous les services SAJ et SPJ de la Fédération Wallonie Bruxelles étaient représentés. Preuve que ce débat interpelle et questionne.

Des militants des mouvements ATD Quart Monde et LST étaient également présents, mais aussi des membres de l'Administration Générale de l'aide à la jeunesse dont Liliane Baudart (Directrice générale de l'aide à la jeunesse) et Michel Noël (Directeur adjoint). Au total environ 180 personnes étaient présentes.

La matinée de cette journée a été consacrée à la présentation de la recherche action menée à Tournai. Ensuite, des témoignages de ATD Quart Monde (sous forme de vidéo) et de LST (à travers la présentation d'un appel à partir du récit de vie de deux militants) ont été présentés. Ces témoignages montrent toute l'importance pour les familles de recevoir l'écrit.

Il faut vraiment resituer ces témoignages dans ce qu'ils ont d'original. Ils ne sortent pas de nulle part et ne sont pas l'expression d'une personne

MOUVEMENT

interrogée au hasard sur le sujet. Ils se sont construits collectivement dans des lieux de rassemblement. Les deux témoignages de LST, sont nés au départ de l'atelier famille. Lieu de rassemblement et groupe de travail qui se réunit depuis plus de 20 ans à LST autour du droit à vivre en famille.

Des femmes, des hommes, parents et grands-parents qui disent tous leurs combats et leurs espoirs et construisent une parole commune afin de faire connaître et de garantir à tous le droit de vivre en famille

Ce groupe rassemble des femmes, des hommes, parents et grands-parents qui disent tous leurs combats et leurs espoirs et construisent une parole commune afin de faire connaître et de garantir à tous le droit de vivre en famille. C'est un groupe de dialogue où les participants viennent en toute indépendance et prennent donc la parole tout à fait librement.

La parole collective qui se construit au groupe famille, est portée par les représentants de LST à l'Agora notamment. Nous avons travaillé pendant plus de deux ans au sein du groupe famille à LST sur la question de la transparence et de la transmission des écrits. Chaque participant a eu à de nombreuses reprises la possibilité de s'exprimer.

Ces témoignages ne sont donc pas des cas isolés. A travers ces voix et ces histoires, ce sont de nombreuses familles qui expriment leurs espoirs d'être entendues, écoutées et considérées comme réels partenaires. Ce qui y est dit, c'est ce que le groupe dans son ensemble était d'accord de dire. C'est donc une parole construite collectivement.

Après ces témoignages forts, nous avons échangé avec les travailleurs sociaux dans des tables d'échange. C'était un enjeu important de la journée de pouvoir entendre la parole des professionnels des services.

L'après midi, trois interventions ont mobilisé l'assemblée avant une dernière table d'échanges.

Ces interventions portaient de trois points de vue différents par rapport aux écrits. Points de vue plus « méta » (avec une prise de recul, de distance par rapport à la pratique quotidienne des travailleurs sociaux de l'aide à la jeunesse). Point de vue historique, sociologique et juridique par rapport aux écrits.

La journée a été clôturée par le Directeur Général adjoint de l'aide à la jeunesse. Personnage difficile à convaincre mais qui s'est néanmoins laissé un peu emmener et propose des perspectives pour ce débat qui questionne énormément l'aide à la jeunesse.

EVALUATION

Evaluation de cette journée et perspectives

Ce genre de journée produit des changements importants dans la culture des services, et, dans ce cas-ci dans la culture de l'écrit. C'est un changement important dans la reconnaissance des personnes bénéficiaires des services, de leurs droits et de leurs compétences, mais aussi un changement important dans la logique du pouvoir institutionnel.

Ces changements n'ont pu être possibles, que grâce à l'apport des militants des deux mouvements. Il semble que les choses n'étaient pas les mêmes, dans le point de vue des professionnels, après l'écoute des appels militants.

Dans la plupart des tables d'échanges, ils disaient avoir été impressionnés par les appels adressés et la manière dont ils s'étaient construits. Notre travail d'analyse a été pris au sérieux. Le regard sur les

plus pauvres vraiment transformé à la rencontre de ces témoignages. C'est une grande avancée à retenir pour cette journée.

Le droit de recevoir les pièces est reconnu ; c'est une avancée structurelle. Ce n'est pas encore un envoi à tous, mais c'est une orientation positive à poursuivre.

Il faudra prendre le temps de faire l'évaluation aussi au sein du groupe Agora et de voir comment on continue le dialogue et le partenariat dans ce chantier essentiel pour toutes les familles.

Nous avons semé là où nous avons préparé un terrain, pendant des années, avec le groupe Agora... Il faut attendre maintenant le fruit de la récolte et l'évaluer ensemble.

L'équipe d'Andenne

- 1 Pour plus d'informations sur le Groupe Agora, visiter le site d'LST : www.mouvement-lst.org.
- 2 Service d'aide à la jeunesse et service de protection judiciaire.
- 3 Pour plus d'info sur le RGP : www.mouvement-lst.org.
- 4 « Le premier contact entre une famille et un service de l'aide à la jeunesse » Etat des réflexions de l'Agora. Octobre 2005.

Nous sommes les portes-paroles de milliers de pareils à nous



MOUVEMENT

L'ÉCRIT CHANGE TOUT

Témoignage pour la journée de réflexion et de dialogue du 29 novembre 2011

Témoignage d'un père de famille militant à LST pour la journée de réflexion et de dialogue du 29 novembre 2011 concernant la transparence et la transmission des écrits dans l'aide à la jeunesse.

« Je suis dans le circuit de l'aide à la jeunesse pour mes enfants depuis plusieurs années, d'abord au SAJ et maintenant au SPJ. Depuis 4 ans, je reçois un écrit pour toutes les réunions au SPJ, pas seulement de la directrice mais aussi de la déléguée quand elle vient chez moi par exemple ou encore un rendez-vous au SPJ avec la maman. Je reçois également ceux de l'internat où sont placés mes enfants. J'ai 3 enfants, 3 filles. Agées de 12 et 5 ans. Les deux dernières sont placées, mais depuis fin août, elles sont placées ensemble dans le même lieu. C'est mieux.

Au début, quand je ne recevais pas les écrits, on me disait que je ne faisais rien pour mes enfants. Et ça, je ne peux pas l'accepter ni l'entendre. J'ai donc demandé des écrits.

J'ai pu dire que ce n'est pas ce que j'ai voulu dire, que cela ne reflète pas pour moi ce qu'on a dit ou ce que j'ai compris. Et on peut en rediscuter et échanger.

J'ai dit que je ne dirais plus rien tant que je n'aurais pas d'écrits.

C'est moi qui ai imposé cela.

Et depuis ce jour là, on m'a fait des écrits sans rouspéter.

Ils les impriment après la réunion et me les envoient une semaine après et je peux y réagir. Cela m'est déjà arrivé de dire que ce n'est pas ce que j'ai voulu dire, que cela ne reflète pas pour moi ce qu'on a dit ou ce que j'ai compris.. Et on peut en rediscuter et échanger. C'est déjà arrivé mais la

plupart du temps l'écrit est fidèle à ce que j'ai dit et ce qui s'est décidé lors de la rencontre.

Et d'habitude ce qui est retranscrit, c'est de manière juste et en me respectant.

Par exemple, la déléguée, me fait relire tout directement sur place. Elle me dit ce qu'elle a compris. Et moi je dis, « non je n'ai pas dit ça comme cela, j'ai parlé autrement » et elle rectifie directement sur place. Elle vérifie si on est bien d'accord et si on



s'est bien compris, puis elle me l'envoie après.

En fait moi, j'ai beaucoup de manière de parler, et donc, parfois les gens comprennent de travers ce que je dis. Alors, s'il n'y a pas d'écrit et, qu'en réunion, je dis : « non ce n'est pas ce que j'ai dit la fois passée », il n'y a pas de preuve.

Tandis que quand c'est par écrit, c'est tout différent. Ça arrive que je relise l'écrit et qu'à la prochaine réunion, je dise « je comprends que vous ayez compris cela, mais ce n'est pas ça que j'ai voulu dire » et alors, on corrige ensemble. C'est important, car il y a beaucoup de choses que je dis que l'on peut interpréter différemment.

Tout se passe très bien comme cela.

Il y a peu, l'assistante sociale au SPJ a changé. Pour l'instant, c'est la

troisième fois que j'ai vu la nouvelle déléguée. Mais j'ai eu les écrits.

C'est toujours un peu difficile les changements de personnes car il faut apprendre à se connaître, construire à nouveau la confiance, redire son histoire pas toujours facile,... donc il faut un peu de temps. Mais pour l'instant cela va bien et je peux dire que les écrits ont beaucoup aidé dans ce cas là. Mon ancienne déléguée avait tout écrit et lui a bien expliqué, elles ont vu ensemble. La nouvelle déléguée ne m'a pas demandé de réexpliquer, encore une fois, comment tout s'était passé. Elle savait aussi ma position puisque ce que je dis est aussi repris dans les écrits. Et ça c'est essentiel pour moi. Que cela ne soit pas seulement leur point de vue mais que le mien soit aussi repris dans l'écrit, c'est fondamental.

Et je lui ai même demandé de parler avec des phrases que

nous on comprend, parce que parfois, on ne comprend pas. Alors à chaque fois qu'elle disait quelque chose que je ne comprenais pas, je le disais et alors elle m'a répété autrement. Il y a une très bonne entente.

Et c'est vraiment les écrits qui ont favorisé cette entente là. Quand je lui ai demandé d'avoir les écrits, elle a dit oui tout de suite, sans hésiter. Elle a dit qu'on pouvait essayer et voir ce que cela allait donner. La première lettre, elle me la relue et je lui ai dit « non ce n'est pas de cette façon que je voulais le dire » et après ça a été tout seul. Et

Pour l'instant cela va bien et je peux dire que les écrits ont beaucoup aidé

elle a dit « On va continuer comme cela ». Et quand j'ai eu les premières rencontres avec l'internat, j'ai expliqué que j'avais tous les écrits au SPJ, et ils ont dit : « Et bien, on va faire la même chose ».

MOUVEMENT

A chaque fois qu'ils viennent à la maison, ça se passe bien. Et ce qu'ils ont à me dire, ils ne le disent pas en me rabaisant, ils disent : « Oui, là, vous pouvez peut-être faire autrement ». Pas en rabaisant directement, mais en étant constructif et c'est repris de cette manière là dans leurs écrits.

Ces écrits prouvent tout mon combat pour mes enfants. Et ces écrits créent aussi le dialogue, la confiance et la prise au sérieux et en considération des parents et de leurs combats.

Maintenant que je reçois les écrits et qu'on a été au tribunal, je vois la différence. Le tribunal, à part les reproches qu'ils m'ont faits avec les disputes entre moi et la maman au retour des enfants, et c'était normal, tout se passe bien depuis les écrits. Tandis qu'avant, quand il n'y avait pas d'écrits, le juge nous faisait des reproches systématiquement.

C'est clair que les écrits sont hyper importants pour moi.

Et, quand ça ne va pas, je regarde dans les écrits ce qu'on m'a proposé de faire avec les enfants. Cela me permet d'avoir une trace et de m'y retrouver.



Les personnes de la photo n'ont rien avoir avec l'article

C'est super important pour les enfants aussi. Comme cela, plus tard, à 18 ans, ils ne diront pas « Alors, vous nous avez mis à l'internat et ceci... ». Je pourrai leur montrer dans les écrits comment j'ai tout fait pour essayer de les récupérer. Que je ne les ai pas abandonnés. J'ai des preuves.

Parce que moi, j'ai eu le cas avec mes parents, je leur en veux parce qu'ils m'ont placé et que je n'ai aucun écrit, ni rien du tout. Je n'ai pas de trace de mon histoire et du combat de mes parents.

Nous sommes une famille de 5 enfants. Tous placés étant enfants sauf le dernier. Séparés de mes frères et sœurs sauf ma sœur qui m'a rejoint par la suite. Je voyais mes parents un week-end de temps en temps. J'ai été placé vers 5-6 ans jusqu'à mes 18 ans. Mais je n'ai aucune trace par rapport à ma propre histoire.

Et cela est une souffrance terrible de ne pas savoir d'où on vient, ni nos racines. Ces cicatrices-là se ressentent tout au long de sa vie. Ici, j'aimerais prouver à mes enfants que j'ai tout fait pour leur bien. Que je ne suis pas resté sans rien faire. Sans les écrits, je suis sûr à 200% que l'on ne s'entendrait pas avec l'aide à la jeunesse. Et je pense que cela ne devrait pas être pour quelques-uns, mais pour tout le monde au grand complet. Les choses seraient claires et nettes et il n'y aurait pas de problème"

Un papa

L'IMPORTANT DE L'ÉCRIT

L'écrit c'est comme une preuve parce que si ce que j'ai dit est écrit, on ne pourra plus mettre ma parole en doute

"Je suis maman de 7 enfants. Depuis qu'ils sont tout petits, c'est-à-dire il y a 28 ans, je suis dans le circuit de l'Aide à la Jeunesse. D'abord au SPJ et ensuite au SAJ.

Les 4 enfants nés de mon premier mariage ont tous été placés dès leur plus jeune âge soit en famille d'accueil, soit en institution. Malgré que je me sois battue pendant des années pour pouvoir vivre avec eux, le placement qu'on m'avait dit provisoire a en fait été définitif.

Mes 3 plus jeunes enfants, nés de mon second ménage sont toujours restés avec moi. Mais des dossiers SAJ ont été ouverts également pour eux. Ils sont en internat et reviennent certains week-end à la maison. C'est très dur d'être seule pour élever 3 enfants.

Cela fait maintenant une dizaine d'années, je vais régulièrement à des réunions mises en place par le SAJ.

Je suis convoquée aux réunions chez la conseillère. J'y vais une fois par an, pour chacun des enfants, pour évaluer et reconduire le dossier.

Mais parfois, quand il y a des soucis avec un enfant, on doit y aller plusieurs fois par an.

Maintenant les 2 filles y viennent aussi parce qu'elles ont plus de 14 ans.

Tous les 2 mois je vais aussi à des réunions de coordination avec différents services qui m'entourent. La déléguée du SAJ, l'assistante sociale d'un service d'accompagnement à domicile, l'assis-

tant social de l'école où les enfants sont et une personne de l'AMO.

Il y a quelques années, la déléguée passait régulièrement à la maison pour voir si tout se passait bien, maintenant les réunions de coordination suffisent.

COMMENT ÇA SE PASSE

Quand je vais chez la conseillère, c'est elle qui prend note directement de ce qu'on dit. Parfois, c'est la conseillère qui en relisant se rend compte qu'elle a oublié quelque chose, et alors elle le réécrit directement ou c'est moi qui demande de rajouter quelque chose.

Ensuite on relit ensemble et si tout le monde est d'accord et qu'il n'y a rien à changer ou à ajouter, la déléguée va faire les photocopies.

MOUVEMENT

Suite de la page 5

L'IMPORTANCE DE L'ÉCRIT

Je rentre chez moi avec les copies et les filles reçoivent aussi une copie chacune.

Quand je vais aux réunions de coordination, c'est généralement la déléguée du SAJ qui prend note. Mais parfois, c'est quelqu'un d'autre parce qu'elle ne peut pas toujours écrire et parler en même temps. Ça ne me dérange pas parce que je me sens en confiance avec les autres services qui prennent note.

Ce n'est pas toujours facile quand on souffre de mettre les mots sur les choses et d'être entendu et compris

Donc à chaque rencontre, il y a quelqu'un qui écrit, puis on relit ensemble et tous ceux qui sont présents à la réunion ou qui sont concernés, reçoivent aussi une copie.

C'est important de rentrer à la maison avec l'écrit, je peux directement le relire seule ou avec l'assistante sociale du service d'accompagnement à domicile. C'est pas une partie de plaisir ces réunions au SAJ. Les réunions de coordination durent plus de 2 heures et quand je rentre je suis tellement fatiguée d'avoir sorti, sorti, des choses, que souvent je craque. Ces moments sont souvent difficiles pour moi et parfois ça fait du bien de pouvoir en parler directement avec l'écrit.

En général, je suis d'accord avec ce qui est écrit. C'est arrivé que je demande de rajouter ou changer quelque chose mais c'est assez rare.

Je me sens bien comprise. C'était pas le cas au début, il faut dire que quand on arrive dans ces services-là, on a peur qu'on nous prenne nos enfants, on a peur d'être jugé. Les premières fois, on n'ose pas trop dire ce qu'on pense.

J'ai toujours reçu les écrits. Mais dans les années 80, on recevait le papier par la poste et il n'y avait pas grand chose d'écrit. A l'époque j'habitais une autre ville, on n'était convoqué qu'une fois ou deux par an chez la conseillère et il n'y avait pas de réunions de coordination. La conseillère écrivait le minimum, c'était un résumé de ce qu'on avait dit. Ce n'était pas suffisant.

Je n'ai plus de traces écrites de tout ça parce que ça remonte loin et que j'ai dû souvent déménager. Mais je suis certaine que si j'avais encore ces écrits, ça ne me permettrait pas de comprendre ce que je vivais à l'époque, comment je le vivais, ce qu'on mettait en place pour pouvoir récupérer nos enfants...

IMPORTANCE DE L'ÉCRIT

Pour moi, c'est très important que tout ce qui a été dit soit écrit et d'en avoir une copie.

Je voudrais expliquer pourquoi c'est tellement important pour moi.

Premièrement, sans les écrits, il ne pourrait pas y avoir une relation de confiance avec les services. Sans l'écrit on peut mettre ma parole en doute et me demander de prouver ce que j'ai dit.

L'écrit c'est comme une preuve parce que si ce que j'ai dit est écrit, on ne pourra plus mettre ma parole en doute et me dire « non, ça vous ne l'aviez pas dit... ».

Si on a les écrits, on sera plus en confiance et ça se passera mieux avec les services.

Deuxièmement, quand on a l'écrit, on peut vraiment reprendre les choses point par point. Ça permet de rediscuter avec les services des choses qui ne vont pas. Cela me donne la possibilité d'apporter des ajouts ou des corrections. Je peux leur dire: "ça je n'ai pas dit ou je ne l'ai pas dit dans ce sens là ou bien j'ai dit ça mais ce n'est pas écrit".

Parce que ce n'est pas toujours facile quand on souffre de mettre les mots sur les choses et d'être entendu et compris.

Troisièmement, ça nous permet d'en reparler avec d'autres personnes, même si on ne sait pas lire on a l'écrit avec soi et on peut en discuter.

Pour les enfants aussi, je pense que c'est important de garder une trace de leur histoire

Quatrièmement, ça me permet de garder des traces. Personnellement, je garde tous les écrits. Pour moi c'est important de garder une trace pour se rappeler comment les enfants ont grandi, avoir des repères. A certains moments de notre histoire on peut avoir besoin d'aller relire. C'est aussi comme ça qu'on peut voir l'évolution, ça peut

nous permettre d'avancer tous les quatre.

Pour les enfants aussi, je pense que c'est important de garder une trace de leur histoire. En relisant ils pourront revoir toute la situation et cela leur permettra de mieux comprendre.

J'ai une fille qui les garde dans une garde, l'autre elle n'a pas trop envie de les garder.

Il faudrait qu'on les relise ensemble mais les filles ne me demandent pas et je ne pense pas qu'elles relisent seules. Mais elles l'ont et si un jour elles veulent aller revoir ce qui a été dit, elles pourront le faire.

Je trouve que c'est important que les différents services aussi gardent des traces qu'ils classent dans le dossier des enfants. Si un enfant est mal dans sa peau ou s'il a des difficultés, ils peuvent retourner dans le dossier et essayer de comprendre pourquoi ça se passe comme cela aujourd'hui.

EN CONCLUSION

Je ne voudrais pas que ça se passe autrement. Je n'imagine même pas que je n'aurais pas les écrits parce qu'alors, je ne serais plus du tout la maman.

Quand les enfants sont dans ces services, même s'ils ne sont pas placés, on se sent quand même pas mal dépossédé de son rôle de mère.

Parce que quand les enfants sont dans ces services, même s'il ne sont pas placés, on se sent quand même pas mal dépossédé de son rôle de mère.

Personnellement, je dis souvent à la conseillère que c'est important pour moi d'avoir les écrits.

J'ai remarqué que d'une ville à l'autre les conseillères ou conseillers n'ont pas les mêmes méthodes de travail et d'année en année les pratiques changent aussi. Il y en a qui écrivent tout, d'autres qui écrivent peu. Il y en a qui transmettent les écrits, d'autres pas.

Je pense qu'il faut vraiment que tous les services de l'Aide à la Jeunesse sachent combien les écrits sont importants pour les parents et les enfants."

Une maman

NOS DROITS

ASSUREZ-VOUS !

Prendre une assurance, ça coûte un peu, mais qu'est-ce que ça protège en cas de sinistre !

Petit tour d'horizon des assurances à ne pas oublier

L'assurance protection juridique, cette assurance prend en charge les frais de défense par avocat en cas de procès. On garde le libre choix de l'avocat auquel on décide de faire appel, et celui-ci sera payé par l'assurance protection juridique.

Attention, tous les procès ne sont pas couverts par cette assurance. Certaines compagnies d'assurance excluent les litiges qui trouvent leur origine dans un contrat : contrat de travail, contrat de bail, contrat de vente de services téléphoniques, etc.

Sont également généralement exclus les litiges familiaux : séparation, divorce, aide à la jeunesse, car il est difficile de prévoir l'ampleur que peut prendre de type de litige.

Par contre, les litiges liés aux accidents de roulage sont couverts par l'assurance, ainsi que les procès où notre responsabilité civile est mise en cause (parce qu'on nous reproche d'avoir causé un dommage à autrui).

L'assurance intervient que l'on soit responsable ou victime. Elle intervient pour la personne qui a conclu le contrat d'assurance, et pour les membres de son ménage.

L'assurance protection juridique offre généralement trois services :

- donner des informations et répondre aux questions des clients,



- en cas de sinistre, négocier avec la partie adverse pour tenter de trouver un accord sur les dédommagements,

- en cas de procès au Tribunal, prendre en charge les frais de l'avocat choisi par l'assuré.

Il faut toujours bien se renseigner auprès de sa compagnie d'assurance pour connaître les conditions et les limites de son intervention.

En cas d'accident ou de problème, il faut toujours immédiatement prévenir son assureur. Les compagnies d'assurance essaient toujours de négocier d'abord elles-mêmes avec la partie adverse avant de marquer leur accord pour prendre en charge les frais d'avo-

cat. Si des courriers ont déjà été échangés sans que l'assurance protection juridique n'ait déjà été informée du sinistre, elle risque de refuser son intervention.

Souvent les contrats d'assurance protection juridique sont des accessoires aux contrats d'assurance vol, incendie, ou auto. Il est donc important de vérifier si ces assurances prévoient déjà un volet protection juridique, avant de conclure un contrat protection juridique qui risque de faire double emploi.

Ce type d'assurance ne coûte pas très cher, entre 5 et 10 euros par mois.

À suivre

Philippe Versailles



**Meilleurs vœux
de bonheur
Pour une année en or
De la joie
En toute occasion,
Une bonne santé
en qualités**

**en toute saison...
voilà ce que je vous
souhaite pour une
merveilleuse,
nouvelle année
deux mille douze**

M.R.



**QUE CELUI OU CELLE QUI SAIT LIRE,
LISE ET PARTAGE CE JOURNAL AVEC CELUI OU
CELLE QUI N'A PAS PU APPRENDRE À LIRE**

ÇA SE PASSE

Fédération

LST ANDENNE EXPOSE...

Le samedi 10 décembre, journée mondiale des droits de l'homme, LST Andenne invitait à une exposition reprenant les différentes productions de son Centre d'Expression et de Créativité.

Un public venu en nombre a pu apprécier les réalisations de trois ateliers qui se sont déroulés en 2011.

Le premier, avec l'artiste locale Anne Doumont, nous a permis de découvrir l'univers du peintre Ensor et de produire selon différentes techniques des œuvres artistiques sous diverses formes.

Le second avec la restauration et la décoration de chapeaux auxquels une seconde vie était donnée.

Des présentoirs débordants de coiffes qui ne demandaient qu'à être adoptées.

Le troisième avec la fresque sur le thème du dévelop-

pement durable réalisée par les enfants de la B.D.R.

La création et réalisation par le dessin d'une histoire qui a abouti à la confection d'un magnifique patchwork réalisé avec des chiffons découpés et une machine à coudre.

« Quand on se met ensemble, c'est fou les possibles qu'on crée ! »

L'équipe d'Andenne



"CES VIES EN FAILLITE"

"Ces vies en faillite" est le titre d'un livre qui parle du surendettement des ménages en Belgique.

En 2010-2011 la locale LST de Ciney-Marche, avait décidé d'aborder en caves le thème de l'endettement.

Olivier Bailly, l'auteur du livre a participé à plusieurs caves pour entendre nos réflexions et notre parole sur la consommation et les causes de l'endettement.

Il a également rencontré certains d'entre nous en dehors des réunions pour affiner les témoignages.

Par l'expression d'une parole collective et de témoignages, nous avons contribué à l'écriture de ce livre.

Nous avons notamment pu mettre en évidence que l'endettement des familles les plus pauvres est dû aux dépenses du quotidien : des loyers trop élevés, le coût de l'énergie, les soins de santé, les assurances...

Olivier Bailly, Ces vies en faillite, Renaissance du livre - Espace vital Année 2011

AGENDA DES REUNIONS CAVES

A NAMUR

Le mardi :

10 Janvier 2012 à 20h

24 Janvier à 20h

A ANDENNE

Le mardi :

17 Janvier 2012 à 20h

31 Janvier à 20h

A CINEY-MARCHE

Réunion à Jemelle
le jeudi de 9h à 11h30
La cave à Noisieux:
le 16 Janvier 2012 à 20h

"LA MAIN DANS LA MAIN"

le Quart-Monde en mouvement

Ont participé à ce numéro

d'Andenne :
l'équipe d'Actualités Andennaises
de Ciney-Marche-Bastogne-Jemelle :
Chantal, Fabien, Véronique
de Namur :
Andrée, Cécile, Johnny, Philippe, et l'équipe
de rédaction et d'envoi.

Abonnement :

Abonnement de soutien : 15 Euros/an
Cpte : IBAN BE67 0013 3858 9387
de la Fédération LST asbl
27, rue Pépin
5000 NAMUR

Tous les dons de plus de 30 Euros
sont déductibles des impôts
Montant à verser sur le compte
250-0083038-91
de CARITAS SECOURS francophone
(délégation de NAMUR-LUXEMBOURG)
avec comme mention :
projet n° 05/65 (LST)
ou projet n° 178 (LST Andenne)

Nos adresses de contact :

A Andenne :
L.S.T. Andenne asbl
Luttes-Solidarités-Travail Andenne
Rue d'Horseilles, 26 - 5300 ANDENNE
Tél. : 085/84.48.22
andenne@mouvement-LST.org

A Ciney-Marche :
L.S.T. Ciney-Marche asbl
Route de France, 5
5377 BAILLONVILLE
Tél. : 0479/28.90.57
ciney-marche@mouvement-LST.org

Province du Hainaut :
Fabien Lardinois
Rue de L'Esclopperie, 1
7090 QUEVY-LE-GRAND
Tél. : 065/88.59.50
0479/ 28.90.57

A Namur :
L.S.T.asbl
Luttes-Solidarités-Travail
Rue Pépin, 27 - 5000 NAMUR
Tél. : 081/22.15.12
namur@mouvement-LST.org

A Tubize :
Claire et Jean-François Funck
Rue du Centre, 19 - 1460 VIRGINAL
Tél. : 067/64.89.65
tubize@mouvement-LST.org

Chers lecteurs
N'hésitez pas à nous contacter...
Nous attendons vos articles,
vos remarques,
un petit coup de fil...
Bonne lecture

adresse du site LST
www.mouvement-lst.org

Avec le soutien
de la Communauté française
(Ministère de la Culture et des Affaires
Sociales) et de la Région wallonne
(direction générale de l'économie
et de l'emploi)